

Votre Agent Général
M DOSPITAL ET MME OSIECKI
73 RUE CAMILLE GODARD
33000 BORDEAUX
☎ **05 57 87 35 35**
📠 **05 57 87 18 87**



Assurance et Banque

N°ORIAS **18 003 880 (VANINA OSIECKI)**
14 005 938 (NICOLAS DOSPITAL)
Site ORIAS www.orias.fr

SARL ,D2I
26 ALL DE MIGELAN
ZONE ARTISANALE LES PINS V
33650 SAUCATS

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **01/10/2018**

Vos références

Contrat
10351849704
Client
3356321004

Date du courrier
08 janvier 2020

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
D2I

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10351849704** ayant pris effet le **01/10/2018**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS
- INFILTROMETRIE

- AUDIT ENERGETIQUES ET THERMOGRAPHIE IR

- DIAGNOSTIQUE TECHNIQUE GLOBAL

- DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

- MESURAGE LOI CARREZ/BOUTIN

- REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX ET DEMOLITION

A L'EXCLUSION DE TOUTES MISSIONS D'ETUDES, CONSEIL ET/OU PRECONISATION TECHNIQUE, MAITRISE D'OEUVRE, MEME PARTIELLE, NOTAMMENT LES PRESTATIONS DE CETTE NATURE POUR LES OUVRAGES RELEVANT DES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL.

Vos références

Contrat
10351849704
Client
3356321004



Assurance et Banque

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2020** au **01/01/2021** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Matthieu Bébéar
Directeur Général Délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M Bébéar', written over a horizontal line.

Vos références

Contrat
10351849704
 Client
3356321004


Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.